

Impôts

Bulletins retirés et archivés

Ces bulletins sont retirés et archivés. Ils sont à jour en date de leur dernière publication.
Ils demeurent cependant disponibles à des fins de recherche ou à titre de référence.

FISCALITÉ MUNICIPALE (FM.)

FM. 220.3-1/R1 [Remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers –
Notion de « taxes foncières »](#)

IMPÔTS (IMP.)

IMP. 1-2/R2 [Agriculture : définition et précisions](#)

IMP. 1-3/R1 [Associé déterminé](#)

IMP. 1-6/R1 [Actionnaire désigné](#)

IMP. 2-1 [Propriétaire réputé de certains biens soumis à un régime matrimonial](#)

IMP. 3-1/R1 [Prestation au décès](#)

IMP. 7-2/R1 [Début de l'exercice financier d'une société](#)

IMP. 8-2/R1 [Travailleur de l'Agence canadienne de développement international \(ACDI\)
réputé résident du Québec](#)

IMP. 8-3/R1 [Résidence réputée](#)

IMP. 21.12-1/R1 [Obligations à intérêt conditionnel](#)

IMP. 22-4 [Assujettissement à l'impôt d'un membre des Forces armées du Canada](#)

IMP. 28-2/R2 [Montants reçus à titre d'indemnité pour dommages d'ordre physique, mental
ou moral en raison de blessures ou d'un décès](#)

IMP. 28-5/R1 [Entreprises distinctes](#)

IMP. 32-1/R1 [Paiements payés en trop à un particulier](#)

IMP. 32-2/R4 [Montant versé par un employeur à la suite d'un accident du travail, d'une
maladie professionnelle ou d'un retrait préventif](#)

IMP. 36-1/R1 [Congé payé sous forme d'avances de traitement](#)

IMP. 36-2/R1 [Jetons de présence versés à un administrateur](#)

IMP. 37-1/R28	<u>Valeur de certains avantages imposables qu'un employé de l'hôtellerie ou de la restauration reçoit ou dont il bénéficie en raison de sa charge ou de son emploi</u>
IMP. 37-2/R3	<u>Paiement ou remboursement par un employeur des montants exigibles d'un employé membre d'une association professionnelle</u>
IMP. 37-3/R1	<u>Avantages imposables et équipements de protection individuels fournis par l'employeur</u>
IMP. 37-5/R19	<u>Valeur des avantages relatifs à un logement situé dans une région prescrite</u>
IMP. 37-6/R1	<u>Avantages relatifs à l'utilisation de certains véhicules à moteur</u>
IMP. 37-7/R3	<u>Coût d'un bien ou d'un service</u>
IMP. 37-9/R2	<u>Distinction entre un remboursement de dépenses, une allocation de dépenses et une avance dont l'emploi est à justifier reçus par un employé dans l'exercice de ses fonctions</u>
IMP. 37-10/R1	<u>Paiement au moyen d'une carte de crédit établie au nom de l'employeur</u>
IMP. 37.1.5-1	<u>Cadeaux et récompenses offerts aux employés</u>
IMP. 39-2/R1	<u>Compensation reçue par un employé pour l'achat ou l'entretien de vêtement de ville</u>
IMP. 39.3-1/R1	<u>Allocation versée à un membre d'un organisme municipal, supramunicipal ou scolaire pour les dépenses inhérentes à ses fonctions</u>
IMP. 39.4-1/R1	<u>Frais de voyage des membres du conseil d'une municipalité régionale de comté ou du conseil de l'Administration régionale Kativik</u>
IMP. 39.5-1/R2	<u>Allocations ou remboursements pour frais de voyage à des fins personnelles reçus par un employé à temps partiel</u>
IMP. 40-1/R3	<u>Allocations raisonnables pour frais de voyage</u>
IMP. 41-1/R8	<u>Droit d'usage d'une automobile mise à la disposition d'un employé par son employeur</u>
IMP. 41.1.1-1/R2	<u>Détermination de la valeur de l'avantage imposable relié au fonctionnement d'une automobile mise à la disposition d'un employé par son employeur</u>
IMP. 42-1/R3	<u>Emploi sur un chantier particulier ou dans un endroit éloigné</u>
IMP. 43-1/R2	<u>Prestations d'assurance salaire</u>
IMP. 47.16-1/R2	<u>Entente de congé à traitement différé</u>
IMP. 49-1/R2	<u>Options d'achat d'actions accordées à un employé</u>
IMP. 49-2	<u>Options d'achat d'actions accordées à un employé</u>
IMP. 50-1	<u>Remplacement d'un régime d'options d'achat d'actions</u>
IMP. 62-1/R2	<u>Employé tenu d'exercer la totalité ou une partie de ses fonctions ailleurs qu'au lieu d'affaires de son employeur ou à différents endroits – Précisions terminologiques</u>

IMP. 62-2/R2	<u>Frais de bureau, salaire d'un adjoint ou d'un remplaçant et autres fournitures d'un employé qui touche des commissions</u>
IMP. 62-3/R2	<u>Déduction des dépenses d'un employé qui touche des commissions - Conditions générales</u>
IMP. 62-4/R2	<u>Dépenses d'un employé qui touche des commissions</u>
IMP. 63.1-1/R3	<u>Frais de location payés à l'égard d'un véhicule à moteur</u>
IMP. 63.1-2/R1	<u>Frais de voyage à l'égard d'un véhicule à moteur</u>
IMP. 63-1/R1	<u>Allocation raisonnable pour frais de voyage ou pour l'utilisation d'un véhicule à moteur</u>
IMP. 63-2/R2	<u>Frais de voyage (autres que les frais de véhicule à moteur)</u>
IMP. 64-1/R3	<u>Déduction à titre d'amortissement du coût en capital d'un véhicule à moteur</u>
IMP. 64-2/R2	<u>Intérêts payés à l'égard d'un véhicule à moteur</u>
IMP. 65-1/R3	<u>Dépenses de repas</u>
IMP. 71-3/R1	<u>Cotisations à un régime de pension agréé pour services passés</u>
IMP. 77-1/R3	<u>Frais judiciaires ou extrajudiciaires versés par un particulier</u>
IMP. 78-1/R3	<u>Déduction pour loyer de bureau, des fournitures et du salaire d'un adjoint ou d'un remplaçant</u>
IMP. 78-2/R1	<u>Déduction pour les fournitures payées par un travailleur forestier</u>
IMP. 80-2/R2	<u>Contrats à terme sur marchandises</u>
IMP. 80-8/R1	<u>Gains et pertes de change</u>
IMP. 80-10	<u>Montants payés par un locateur ou un locataire en contrepartie de l'acceptation, de la prorogation ou de la résiliation d'un bail – Conséquences fiscales applicables au locataire et au locateur</u>
IMP. 80-12	<u>Dissolution involontaire d'une société</u>
IMP. 87-1/R1	<u>Intérêts accordés à l'égard d'une indemnité pour dommages d'ordre physique ou moral en raison de blessures ou décès, en vertu des articles 1618 et 1619 du Code civil du Québec</u>
IMP. 87-7	<u>Montant d'aide prescrit</u>
IMP. 87.4-1/R1	<u>Choix concernant un montant d'aide ou un paiement incitatif reçu par un contribuable à l'égard d'un débours ou d'une dépense</u>
IMP. 88-1/R2	<u>Prime en argent sur les obligations d'épargne du Québec et du Canada</u>
IMP. 92.5-1/R1	<u>Intérêts qui sont réputés courir à l'égard d'une créance prescrite</u>
IMP. 101.6-1/R1	<u>Choix concernant un montant d'aide ou un paiement incitatif reçu par un contribuable à l'égard d'un bien amortissable</u>
IMP. 106.2-1	<u>Aide gouvernementale à l'égard d'une immobilisation incorporelle</u>
IMP. 111-1/R2	<u>Avantage accordé à un actionnaire</u>

IMP. 113-1/R4	<u>Dette ou prêt contracté par un actionnaire ou par une personne rattachée à un actionnaire</u>
IMP. 120-2/R2	<u>Paiement combiné de capital et de revenu</u>
IMP. 128-2/R1	<u>Assurance-frais généraux et assurance-revenu</u>
IMP. 128-3	<u>Calcul du revenu et taxes à la consommation</u>
IMP. 128-5	<u>Frais de formation</u>
IMP. 128-6/R1	<u>Vol, détournement de fonds, malversation ou fraude</u>
IMP. 128-7/R1	<u>Déductibilité des débours et dépenses payés ou payables après la cessation des activités d'une entreprise</u>
IMP. 128-9/R1	<u>Acquisition de listes de clients</u>
IMP. 128-10/R1	<u>Les copropriétés divisées (condominiums)</u>
IMP. 128-12/R4	<u>Dépenses d'un artiste œuvrant à titre de travailleur autonome</u>
IMP. 128-13	<u>Investissements immobiliers - Traitement des frais accessoires</u>
IMP. 130-7/R2	<u>Amortissement accéléré de 100% – Matériel informatique et matériel de fabrication ou de transformation</u>
IMP. 130-8/R1	<u>Amortissement accéléré de 100% – Investissements incorporels</u>
IMP. 130-9/R1	<u>Déduction pour amortissement du coût en capital d'un instrument de musique</u>
IMP. 130-10/R1	<u>Restriction relative à la déduction pour amortissement à l'égard des biens locatifs et des biens sous prêt-bail : non-assujettissement de certaines sociétés et sociétés de personnes</u>
IMP. 130-11/R1	<u>Biens locatifs - restriction relative à la déduction pour amortissement et règles relatives aux catégories de biens</u>
IMP. 130-12/R1	<u>Biens sous prêt-bail : restriction relative à la déduction pour amortissement et règles relatives à la répartition du revenu tiré de biens locatifs et de biens sous prêt-bail</u>
IMP. 155-1/R1	<u>Frais de démarches</u>
IMP. 157-1/R2	<u>Frais d'embellissement de terrains et coûts des travaux de défrichement et de nivellement</u>
IMP. 157-2/R1	<u>Dépenses relatives aux congrès</u>
IMP. 157-4/R1	<u>Raccordement aux services d'utilité publique</u>
IMP. 157-5	<u>Honoraires payés à un conseiller en placement</u>
IMP. 160-2/R3	<u>Intérêts relatifs aux cotisations à un régime de pension agréé pour le rachat de services passés</u>
IMP. 164-1/R1	<u>Traitement fiscal de certaines dépenses (intérêts et impôts fonciers) relatives à un terrain</u>
IMP. 175.4-1/R1	<u>Entreprise exercée à domicile</u>

IMP. 176-1/R2	<u>Dépenses engagées à l'occasion d'un emprunt</u>
IMP. 176-2/R1	<u>Déduction des primes d'assurance-vie temporaire</u>
IMP. 205-1/R3	<u>Pertes agricoles</u>
IMP. 234-1/R1	<u>Honoraires professionnels payés lors d'un décès</u>
IMP. 234-3	<u>Frais de quittance et pénalité pour remboursement anticipé d'un emprunt hypothécaire</u>
IMP. 250.1-1/R2	<u>Choix à l'égard de l'aliénation d'une valeur canadienne</u>
IMP. 257.2-1/R1	<u>Choix concernant un montant d'aide ou un paiement incitatif reçu par un contribuable à l'égard d'une immobilisation autre qu'un bien amortissable</u>
IMP. 274-1/R1	<u>Qualification d'un bien à titre de résidence principale</u>
IMP. 274-2/R1	<u>Propriété d'une résidence principale</u>
IMP. 277-1/R1	<u>Résidence principale et terrain contigu</u>
IMP. 299-1/R1	<u>Créances irrécouvrables</u>
IMP. 308.1-1/R1	<u>Présomption de gain en capital</u>
IMP. 311-1/R4	<u>Allocation de retraite</u>
IMP. 312-1/R1	<u>Subventions de recherche</u>
IMP. 312-2	<u>Année sabbatique et congé de perfectionnement</u>
IMP. 317-1/R1	<u>Prestation de décès versée en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec</u>
IMP. 317-2/R1	<u>Remboursement de cotisations versées en trop à un régime de pension agréé</u>
IMP. 336-8/R1	<u>Frais judiciaires ou extrajudiciaires payés pour recouvrer une prestation de retraite ou une allocation de retraite ou pour établir un droit à une telle prestation ou allocation</u>
IMP. 336.0.2-1/R1	<u>Pension alimentaire et pension alimentaire pour l'entretien d'un enfant – Définitions</u>
IMP. 336.0.2-2	<u>Pension alimentaire – Allocation périodique ou montant forfaitaire payé par versements</u>
IMP. 348-1	<u>Frais de déménagement</u>
IMP. 350.1-1	<u>Déduction relative aux particuliers qui habitent une région éloignée – Conditions d'admissibilité</u>
IMP. 350.1-2	<u>Déduction relative aux particuliers qui habitent une région éloignée – Frais de voyage et frais de pension et de logement</u>
IMP. 429-2/R1	<u>Production d'une ou de plusieurs déclarations fiscales distinctes pour un contribuable décédé</u>
IMP. 440-1	<u>Fiducie au conjoint</u>
IMP. 443-1/R1	<u>Convention d'achat-vente au décès</u>

IMP. 443-2	<u>Fiducie exclusive en faveur du conjoint aux fins du roulement prévu à l'article 440 de la Loi sur les impôts</u>
IMP. 462.1-1/R1	<u>Règles d'attribution entre conjoints (cessions et prêts de biens entre conjoints)</u>
IMP. 462.2-1/R1	<u>Règles d'attribution – mineurs liés (cessions et prêts de biens à un mineur lié)</u>
IMP. 462.9-1/R1	<u>Règles d'attribution – Emploi d'une fiducie ou assistance d'une tierce personne au bénéfice du conjoint ou d'un mineur lié</u>
IMP. 481-1/R2	<u>Montants impayés à la fin d'une année</u>
IMP. 484-2/R2	<u>L'effet de la résolution d'un contrat</u>
IMP. 485-1/R3	<u>Règlement ou extinction d'une dette à l'avantage du débiteur</u>
IMP. 487.1-1/R3	<u>Dette contractée sans intérêt ou à un taux d'intérêt réduit</u>
IMP. 489-1/R1	<u>Ressources d'hébergement non institutionnelles</u>
IMP. 503-1/R2	<u>Choix effectué par une société privée de verser à ses actionnaires un dividende sur le compte de dividende en capital</u>
IMP. 503.0.1-1/R1	<u>Choix réputé à l'égard du montant total d'un dividende prévu à l'article 503.0.1 de la Loi sur les impôts</u>
IMP. 669.1-1/R1	<u>Calcul du revenu d'une fiducie testamentaire</u>
IMP. 710-1/R2	<u>Déduction pour dons / Sens du terme « don »</u>
IMP. 710-2/R1	<u>Dons à un cégep par une société</u>
IMP. 710-3	<u>Don d'un intérêt dans une police d'assurance sur la vie</u>
IMP. 725-1/R4	<u>Revenu de placement gagné par un Indien</u>
IMP. 725-2/R2	<u>Revenu d'un Indien provenant d'une charge ou d'un emploi</u>
IMP. 725-3/R2	<u>Montants reçus par un Indien pour des journées de congé annuel ou de congé de maladie prises à même une banque de congés</u>
IMP. 725-4/R2	<u>Divers revenus d'un Indien reliés à l'occupation d'une charge ou d'un emploi</u>
IMP. 725-5/R2	<u>Montant déductible à titre de revenu situé dans une réserve ou un local</u>
IMP. 727-1/R1	<u>Report de perte d'une entreprise qui n'a pas d'établissement au Québec</u>
IMP. 737.16-1/R1	<u>Déduction dans le calcul du revenu imposable pour un particulier à l'emploi d'un centre financier international</u>
IMP. 737.25-1	<u>Déduction pour emploi à l'étranger</u>
IMP. 752.0.8-1/R2	<u>Crédit d'impôt pour revenus de retraite et contrat de rente d'étalement</u>
IMP. 752.0.8-2/R1	<u>Crédit d'impôt pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite et prestations de sécurité sociale des États-Unis</u>
IMP. 752.0.10.1-1	<u>Crédit d'impôt pour dons / Sens du terme « don »</u>
IMP. 752.0.18-1/R3	<u>Crédit d'impôt pour frais médicaux – Services rendus par un praticien à un particulier</u>

IMP. 752.0.18.3-1/R2	<u>Crédits d'impôt pour cotisation à une association professionnelle ou à certaines autres entités et pour contribution à l'Office des professions du Québec</u>
IMP. 752.0.18.10-1/R1	<u>Crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen</u>
IMP. 752.0.18.10-2/R1	<u>Sens de l'expression « à plein temps »</u>
IMP. 771-1/R2	<u>Société étrangère – Affaires faites au Québec et au Canada</u>
IMP. 771-2/R3	<u>Dépôts attribuables à l'établissement d'une banque au Québec</u>
IMP. 771-3/R4	<u>Calcul de la proportion des affaires – Sens de certaines expressions</u>
IMP. 771-4/R2	<u>Revenu brut attribuable à un établissement d'une société de publication ou d'une société ayant un établissement pour une partie de l'année</u>
IMP. 771-5/R2	<u>Calcul du revenu brut – Marchandises produites ou fabriquées au Canada et exportées vers un pays où la société n'a pas d'établissement</u>
IMP. 771-6/R2	<u>Société de fiducie ou de prêts – Répartition des affaires</u>
IMP. 771-7/R1	<u>Exemption d'impôt pour les nouvelles sociétés : sens de « société admissible »</u>
IMP. 771-8/R2	<u>Revenu de placement inclus dans le calcul du revenu brut d'une société pour l'application de l'article 771R4 du Règlement sur les impôts</u>
IMP. 771-9/R1	<u>Système de paie centralisé – Services rendus au Québec par des employés</u>
IMP. 771.3-1/R1	<u>Revenu provenant d'une entreprise admissible – Sociétés associées</u>
IMP. 776-1/R8	<u>Crédit pour contributions politiques</u>
IMP. 776.1.1-2	<u>Crédit d'impôt non remboursable relatif à un fonds de travailleurs</u>
IMP. 913-1/R1	<u>Transfert de fonds d'un REER à un RPA</u>
IMP. 985.23.6	<u>Associations québécoises de sport amateur – Conditions d'enregistrement</u>
IMP. 996-1/R3	<u>Statut fiscal de certaines coopératives</u>
IMP. 998-1/R1	<u>Société immobilière à dividendes limités</u>
IMP. 999.1-1/R1	<u>Société qui cesse d'être exonérée d'impôt ou le devient</u>
IMP. 1000-2	<u>Déclaration fiscale non produite à la date du décès</u>
IMP. 1029.8.36.166.62-1	<u>Centre financier international – Définition et interprétations</u>
IMP. 1052-1	<u>Remboursement d'impôt à un failli</u>
IMP. 1056.4-1/R1	<u>Choix tardif, modifié ou révoqué</u>
IMP. 1086-2/R3	<u>Obligation de fournir des renseignements à l'égard d'une dépense de main-d'œuvre</u>
IMP. 1097-1/R1	<u>Aliénation de certains biens québécois imposables</u>
IMP. 1102.1-1	<u>Aliénation d'un bien québécois, d'un bien minier québécois ou d'une police d'assurance sur la vie par un non-résident</u>
IMP. 1131-1/R3	<u>Assujettissement à la taxe sur le capital</u>

IMP. 1131-2/R2	<u>Capital versé montré aux états financiers</u>
IMP. 1131-3/R1	<u>Sociétés étrangères</u>
IMP. 1132-1/R2	<u>Statut d'une société de crédit-bail</u>
IMP. 1132-2/R1	<u>Changement du genre d'une société</u>
IMP. 1136-1/R8	<u>Avances sur contrat</u>
IMP. 1136-2/R3	<u>Les contrats de crédit-bail et de louage</u>
IMP. 1136-3/R4	<u>Compte en fidéicomis</u>
IMP. 1136-4/R4	<u>Diverses inclusions dans le capital versé</u>
IMP. 1136-6/R4	<u>Notions de « dette » et de « paiement garanti »</u>
IMP. 1136-7/R3	<u>Société prête-nom ou mandataire</u>
IMP. 1136-9/R5	<u>Provisions et réserves</u>
IMP. 1136-10/R2	<u>Avance sur police d'assurance vie</u>
IMP. 1136-11/R2	<u>Coût des stocks évalué selon la méthode de l'épuisement à rebours</u>
IMP. 1136-13/R3	<u>Société ayant un intérêt dans une société de personnes ou dans une entreprise conjointe</u>
IMP. 1136-14/R3	<u>Opérations intervenues entre une société de personnes et ses membres</u>
IMP. 1136-15/R4	<u>Financement de véhicules achetés pour la revente</u>
IMP. 1136-16/R2	<u>Aide gouvernementale sous forme de subvention ou de prêt</u>
IMP. 1136-17/R3	<u>Perte de valeur</u>
IMP. 1136-18	<u>Les instruments financiers</u>
IMP. 1136-20	<u>Contrat à terme</u>
IMP. 1138-1/R5	<u>Réduction du capital versé – Placements admissibles</u>
IMP. 1138-2/R4	<u>Réduction du capital versé – Notion de « société »</u>
IMP. 1138-3/R4	<u>Réduction du capital versé – Intérêt dans une société de personnes ou dans une entreprise conjointe</u>
IMP. 1138-4/R2	<u>Papier commercial</u>
IMP. 1138-5/R3	<u>Réduction du capital versé : solde créditeur auprès d'un courtier en valeurs mobilières et avances à d'autres sociétés</u>
IMP. 1138-6/R2	<u>Réduction du capital versé : notion de prêt et notions connexes</u>
IMP. 1138-8/R1	<u>Détention d'un placement</u>
IMP. 1138.1-1/R3	<u>Déduction dans le calcul du capital versé d'un montant maximal de 5 000 000 \$</u>
IMP. 1141-1/R4	<u>Reconnaissance à titre de société de prêts</u>

IMP. 1171-1/R2	<u>Contrat d'assurance affectant un bien situé au Québec – résiliation avant échéance</u>
IMP. 1171-2/R3	<u>Assurance de responsabilité</u>
IMP. 1176-1/R1	<u>Opérations forestières effectuées par une société de personnes</u>
IMP. 1177-1/R1	<u>Opérations forestières – coupe et transport de bois</u>
IMP. 1177-2	<u>Opérations forestières aliénation d'une terre boisée et d'une concession forestière</u>
IMP. 1178-1	<u>Opérations forestières – Revenus accessoires</u>
IMP. 1178-2	<u>Opérations forestières – revenu provenant de source autre que d'opérations forestières – biens utilisés pour la transformation de produits forestiers ou des produits en provenant – coût initial</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ.)

RAMQ. 34-2/R2	<u>Montant versé en vertu d'un régime d'intéressement ou d'un régime de prestations aux employés</u>
RAMQ. 34-4/R1	<u>Cotisation au régime de l'assurance maladie du Québec à l'égard d'une allocation à un membre d'un organisme municipal, supramunicipal ou scolaire pour les dépenses inhérentes à ses fonctions</u>
RAMQ. 34-6	<u>Registre de salaires – Centre financier international</u>

REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS (RIF.)

RIF. 2-1/R2	<u>Sens de l'expression « avec qui elle habite » – Absence temporaire de cohabitation des conjoints</u>
RIF. 14-1/R2	<u>Certificat à l'égard des impôts fonciers – Relevé 4</u>

RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ.)

RRQ. 1-2/R1	<u>Statut d'un travailleur à domicile</u>
RRQ. 45-1	<u>Les inséminateurs</u>
RRQ. 45-3	<u>Salaires versés après le décès d'un employé</u>
RRQ. 45-4	<u>Contribution au régime de rentes du Québec à l'égard d'une allocation à un membre d'un organisme municipal ou scolaire pour dépenses inhérentes à ses fonctions</u>
RRQ. 50-2/R1	<u>Montant versé en vertu d'un régime d'intéressement ou d'un régime de prestations aux employés</u>
RRQ. 52-1/R4	<u>Fusion de sociétés</u>
RRQ. 65-1	<u>Demande de détermination de statut</u>